

SOMMAIRE

1	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	2
1.1	Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)	2
1.2	Liste des bénéficiaires de l'aide à la cantine 3 ^{ème} trimestre 2024-2025	3
1.3	Questions diverses	3

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 mars 2025, la commission administrative du CCAS de Barbezieux, légalement convoquée en date du 19 mars 2025, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur André Meuraillon, Président.

Présents : Messieurs André Meuraillon, Pascal Fertein, Mesdames Françoise Delahaye, Patricia Vimpère, Eliane Sombré, Suzette Griffon, Josette Roussillon

Pouvoirs : Mesdames Hélène Brochet-Toutiri à Eliane Sombré, Jeanine Bisserier à Pascal Fertein, Messieurs Jean-Pierre Catonnet à Patricia Vimpère, Damien Langlade à Josette Roussillon

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité

1 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

1.1 Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1 qui rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de présenter au Conseil municipal et de discuter les grandes orientations du prochain budget.

Vu la loi du 7 août 2015, portant « Nouvelle organisation territoriale de la République » (Loi NOTRe) précisée par le décret du 24 juin 2016 n°2016-841, qui a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

Vu le rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires

Considérant que le ROB doit comporter les informations suivantes (article D.2312-3 du CGCT) :

- 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune
- 2° La présentation des engagements pluriannuels,
- 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Le Conseil d'Administration décide d'adopter les orientations budgétaires 2025 présentées.

Les comptes de gestion du Trésorier et les comptes administratifs seront présentés au Conseil Municipal le 10 avril 2025, avant le vote du budget primitif.

Adopté, à l'unanimité.

1.2 Liste des bénéficiaires de l'aide à la cantine 3^{ème} trimestre 2024-2025

Après examen de chaque dossier, le Conseil d'administration décide une prise en charge partielle du prix des repas servis par les cantines scolaires gérées par la Communauté de communes des 4B, aux enfants des familles défavorisées, 8 familles sont bénéficiaires.

Cette aide est valable pour le 3^{ème} trimestre scolaire de l'année 2024-2025 et sera versée directement à la Communauté de communes des 4B.

Adopté, à l'unanimité.

1.3 Questions diverses

Repas des Aînés : Lors du repas des aînés qui s'est déroulé le dimanche 2 mars 2025, 305 repas ont été servis par le traiteur (le restaurant du château), spectacle animé par une troupe cabaret.